

**Conception routière  
Appliquer les nouvelles  
règles sur la visibilité**

pour les agents des collectivités  
et les bureaux d'études

deux matinées de 9h à 12h30

**1<sup>er</sup> et 10 décembre 2020**

par le Cerema  
formation en distanciel  
(Ringcentral/Netvisio)

**CONTEXTE**

Les règles de conception géométrique des infrastructures routières sont basées sur des fondements, généralement anciens, certains faisant l'objet depuis quelques années d'un réexamen global à l'aune de la mise à jour des connaissances des paramètres influant sur leur définition (évolutions techniques, technologiques, comportement de l'utilisateur,...).

L'objectif est également de rechercher les marges potentielles permettant d'optimiser l'intégration et le coût des infrastructures.

Dans le cadre de cette démarche, les règles sur la visibilité et sur les rayons en angle saillant du profil en long, figurant dans les guides techniques actuels (ARP, ICTAAL, ...) ont été révisées et intégrées dans un guide technique du Cerema intitulé « Conception des routes et autoroutes, révision des règles sur la visibilité et sur les rayons en angle saillant du profil en long » paru en octobre 2018.

Ces nouvelles règles, applicables au réseau routier national par instruction ministérielle du 01 octobre 2018, peuvent, dans un souci de cohérence du réseau routier sur le territoire, servir de document de référence pour l'élaboration des projets des collectivités territoriales.

**COÛT**

Le montant est de **500 € Net par stagiaire**

Ce montant n'est pas dégressif.

TVA à 0% s'agissant d'une action de formation

**DESCRIPTION**

La formation s'adresse aux personnels en charge de la conception ou du contrôle extérieur des projets routiers en Collectivités ou bureaux d'études : chargés d'études et projeteurs.

Pré-requis : avoir de l'expérience en matière de conception géométrique, niveau confirmé. (La formation ne reviendra pas sur les bases inhérentes à chaque notion)

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- connaître les nouveautés apportées par le guide technique en matière de règles sur la visibilité
- comprendre l'approche performantielle du guide
- mettre en oeuvre les règles - comprendre les notions de souplesse, d'écart, et les situations où on peut éventuellement y avoir recours
- savoir utiliser le guide en fonction du cas de figure
- vérifier les distances de visibilité

Formation de deux demi-journées  
par les contributeurs du guide

## Mardi 1<sup>er</sup> décembre

- 9h00** Introduction, programme, présentation animateurs et stagiaires
- 9h45** **PRÉSENTATION GÉNÉRALE - FONDEMENT DU NOUVEAU GUIDE**
- Les enjeux de la visibilité**
- Les paramètres de visibilité en fonction de la configuration rencontrée**
- Les différentes exigences de visibilité
  - Les conditions d'application des exigences de visibilité
  - Les niveaux de performance
- La démarche d'élaboration du nouveau guide « révision des règles sur la visibilité » - Principes directeurs - Nouveautés**
- 11h30** **MODULES THÉMATIQUES**  
*[ Tous les modules feront l'objet d'une présentation contextuelle et de cas illustratifs notamment de la démarche de mise en œuvre des éventuelles souplesses ]*
- Module « Visibilité sur obstacle »**
- 12h30** **Fin de la première matinée de formation**

## Jeudi 10 décembre

- 09h00** **Module « Visibilité sur virage »**
- 09h30** **Module « Visibilité de dépassement »**
- 09h45** **Module « Visibilité en carrefours » plan, giratoire, feux, et traversée piétons**
- 10h15** **Module « Visibilité dans les échangeurs »**
- *Visibilité sur sortie*
  - *Visibilité sur entrée*
  - *Visibilité en bretelle ou branche*
- 11h15** **Module « Visibilité sous OA »**
- 11h30** **Module « Visibilité refuge, lit d'arrêt, accès PAU »**
- 11h45** **Module « Visibilité VRTC »**
- 12h15** **ÉVALUATION DE LA FORMATION**
- 12h30** **Fin de la formation**